



HAL
open science

Entre expertise et expérience sensible. Les régimes de rationalité dans les controverses environnementales

Vincent Carlino

► **To cite this version:**

Vincent Carlino. Entre expertise et expérience sensible. Les régimes de rationalité dans les controverses environnementales. 89e Congrès de l'ACFAS La construction de la légitimité dans un contexte de méfiance généralisée, ACFAS, May 2022, Montréal, France. hal-04032774

HAL Id: hal-04032774

<https://hal.science/hal-04032774>

Submitted on 18 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre expertise et expérience sensible. Les régimes de rationalité dans les controverses environnementales

Vincent Carlino

Centre Humanités et Sociétés, Centre de recherche sur les médiations (UR 3476)

Introduction

Alors que la crise écologique est particulièrement présente dans le débat public, les controverses environnementales cristallisent l'attention des chercheurs en sciences humaines et sociales. Cet intérêt peut être rapproché des conflits autour de grands projets d'aménagement (Motulsky & Lehmann, 2013). À l'échelle internationale, la construction d'un oléoduc près de la réserve indienne de *Standing Rock* et avant elle le projet *Grande-Baleine* au Québec ont souligné les enjeux culturels des luttes environnementales (Lepage, 1999). La présente contribution propose d'explorer les régimes de rationalité qui traversent la construction de la légitimité de projets d'aménagement environnementaux. Elle se nourrit d'une enquête de terrain réalisée autour du projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) qui a donné à voir deux régimes de rationalité saillants que nous proposons de discuter comme étant caractéristiques des controverses environnementales. Le postulat pose les controverses environnementales comme étant différentes des controverses scientifiques traditionnellement étudiées car cristallisant des enjeux sociopolitiques majeurs qui prennent forme autour de situations particulièrement conflictuelles. Localisés, ces conflits se déroulent dans et sur le territoire et impliquent que les parties prenantes opposent leurs points de vue sur les projets d'aménagement et plus généralement sur le devenir de leur zone d'implantation. Ainsi, les controverses environnementales ne renvoient pas seulement à des désaccords sur des sujets techno-scientifiques : elles intègrent « les engagements, les présences, les tensions et les passions » qui affectent les individus (Allard-Huver, 2021). La problématique vise donc à interroger dans quelle mesure la légitimité des projets contestés s'appuie sur la dimension « sensible » des controverses. L'hypothèse défendue est que les débats sur le bien fondé des projets d'aménagement à fort impact environnemental se distribuent entre deux régimes de rationalité : l'un fondé sur l'expertise, l'autre valorisant l'expérience sensible.

La méthode développe une analyse qualitative de la controverse de l'enfouissement des déchets radioactifs autour du projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo). Le corpus se compose des sites web de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et du projet Cigéo, ainsi que 9 sites créés par les associations d'opposants. Les données

concernent la période qui s'étend depuis mai 2013, date du boycott d'une concertation publique. À partir d'une analyse de contenu des articles publiés sur ces sites, il s'agit d'abord de montrer que la légitimité se joue à travers les (contre-)expertises sur le projet. Ensuite, nous retraçons la place acquise par l'expérience sensible à travers 15 vidéos produites suite à l'occupation d'une forêt à partir de 2014. L'approche choisie vise à souligner les enjeux politiques du numérique à travers les approches soulignant le poids du *design* des espaces de concertation (Badouard, 2014) et celui d'usages militants et expressifs du web qui permettent de s'affranchir des normes des espaces institutionnels de participation (Allard & Vandenberghe, 2003 ; Cardon & Granjon, 2013).

L'objectif est d'identifier la manière dont l'expression de la critique sur les espaces de communication numériques tend à façonner la quête de légitimité des discours. Dans un premier temps, nous rendons compte de la quête de légitimité des associations locales publiant des enquêtes citoyennes sur leurs sites web. Ces pratiques de contre-expertise reposent sur l'adoption des normes des arènes du débat scientifique tout en faisant circuler des émotions sur le projet. Ensuite, nous retraçons la place acquise par des récits militants misant sur des récits situés et valorisant l'expérience sensible individuelle. Si ces derniers mobilisent des formats misant sur l'expression individuelle et collective des affects, ils se fondent sur une connaissance de la controverse et de ses enjeux. La compréhension des controverses environnementales repose alors sur la combinaison de ces deux régimes de rationalité qui implique d'interroger des formes alternatives de médiatisation des controverses.

La quête de légitimité par l'enquête citoyenne

Les projets d'aménagement du territoire s'accompagnent d'une procédure de concertation, souvent prévue dans la loi, qui vise à informer les populations et à installer une forme de dialogue avec les habitants. En France, c'est la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, qui a la charge d'organiser la « participation du public » autour des projets et politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. Ainsi, le projet Cigéo a fait l'objet de deux consultations organisées par la CNDP en vue d'associer les habitants à la réflexion sur l'implantation du centre de stockage de déchets radioactifs. Notons la singularité de cette initiative qui s'applique à une infrastructure nucléaire. Bien que Cigéo soit un site industriel dont la construction impacte l'environnement et le territoire sur lequel il est construit, son implantation soulève des questions qui dépassent le cadre strict de l'aménagement du territoire. Il se distingue de fait des projets traditionnellement débattus (axes routiers, parcs éoliens, urbanisme, etc.) puisque son activité a une dimension nationale. La controverse sur l'implantation de Cigéo prend donc forme à travers l'organisation de deux débats publics organisés en 2005 et en 2013. Le premier portait sur l'avancée des recherches sur la gestion des matières radioactives, tandis que le deuxième visait à préciser les enjeux du projet Cigéo. Dans les deux cas, les débats publics ont fait l'objet d'une importante contestation de la part des populations locales qui dénonçaient des procédures orientées vers l'obtention de conclusions déjà connues. L'idéal de démocratie participative portée par les consultations de la CNDP (Blatrix et al., 2007) s'est heurté à une population fortement mobilisée pour contester la légitimité de la concertation

qu'ils jugeaient instrumentalisée dans le but de valider les orientations du projet Cigéo qui auraient déjà été décidées en amont.

Dépasser l'inclusion des publics « profanes »

Avec d'autres sujets controversés tel que celui des nano-technologies, l'enfouissement des déchets radioactifs a particulièrement attiré l'attention de chercheurs en sociologie et en sciences politiques en tant que lieu d'expression de la conflictualité dans les procédures de concertation de la CNDP. Le rejet d'une partie des conditions voire du cadre général du débat a aussi été analysé par les sciences de l'information et de la communication. Ces approches soulignent l'enjeu démocratique des procédures délibératives notamment lorsqu'elles se rattachent à des dispositifs numériques (Monnoyer-Smith, 2009 ; Monnoyer-Smith, 2011). Saisis comme des vecteurs d'expression créative , ces derniers sont alors conçus comme un moyen d'inclure les points de vue critiques (Mabi, 2013) pour asseoir la légitimité des projets. L'objet de cette communication n'est pas de revenir sur la portée démocratique des dispositifs de concertation électroniques de la CNDP, déjà bien engagée par ailleurs (voir notamment Mabi, 2014; Masseran & Weill, 2014). Cependant, cette approche permet de souligner le lien étroit entre les mobilisations collectives, la culture numérique et la légitimité des projets. L'espoir démocratique qu'incarnent les procédures de concertation repose sur leur volonté de constituer les publics qui pourraient être concernés par les projets d'aménagement du territoire. L'approche défendue ici pose que la formation de ces « publics » précède les procédures de concertation institutionnelles. Dans la continuité d'une conception pragmatique des problèmes publics (Gusfield, 1981), nous posons que les groupes d'opposants se mobilisent autour de situations qu'ils jugent problématiques et sur lesquelles ils tentent d'avoir prise. Une des spécificités des controverses environnementales est qu'elles sont territorialisées. Elles se déploient matériellement à travers les chantiers qu'elles engagent sur les territoires et impliquent des conséquences durables pour ces derniers en matière de pollution, mais aussi de développement. Elles correspondent donc à une forme particulière de controverses en cela qu'elles impliquent de nombreuses parties prenantes, y compris « profanes ». Les *Science and Technology Studies* sont particulièrement attentives au développement de ces controverses qui se développent autour de sujets « technoscientifiques » dès les années 1990. L'apport principalement identifié tient à l'intégration d'acteurs « profanes [...] pour proposer des solutions, [qui] condui[sen]t les promoteurs à redéfinir leurs projets et à explorer de nouvelles voies de recherches qui seraient susceptibles d'intégrer des revendications auxquelles ils n'avaient pas songé. » (Callon et al., 2001, p. 61). Les controverses sont envisagées comme des processus d'apprentissage collectifs où les acteurs n'appartenant pas aux sphères savantes peuvent faire émerger des savoirs reconnus comme légitimes et pertinents.

AVIS 511

Ajouté par fabienne THIEVON, L'organisme que vous représentez (option) (LEYMENT), le 14/12/2013

Je ne comprend pas pourquoi il est si difficile pour tous les responsables de prendre une décision responsable !!! je ne souhaite pas vivre avec un masque à gaz, des gants mappa et manger des aliments en plastique !!! merci de ne pas enfouir des déchets nucléaire dans une zone dangereuse

Fig. 1 : Capture d'un message sur la plateforme de concertation du débat public organisé par la CNDP en 2014

Toutefois, cette reconnaissance formulée du point de vue des acteurs qui détiennent la capacité d'influer sur les décisions. Bien qu'elle considère des acteurs plus divers dans les controverses, le principe de cette approche reste de « cartographier symétriquement les acteurs, les regarder faire sens du monde et argumenter. » (Pestre, 2007, p. 39) Or, les habitants qui s'opposent aux projets d'aménagement ne conçoivent pas nécessairement leur rôle comme celui d'acteurs de controverses. Au contraire, la mobilisation d'une partie d'entre eux fait écho à un engagement politique qui vise précisément à maintenir une distance à l'égard des lieux de discussion institutionnels. L'intervention des citoyens dans la construction de la légitimité du projet Cigéo doit donc aussi être saisie en dehors des espaces institués. Plus exactement, les opposants répondent aux critères des arènes du débat public de façon à apparaître comme légitimes tout en véhiculant des points de critique qui s'appuient sur des émotions pour manifester leur désaccord. Cette quête de légitimité prend forme à travers un travail de contre-expertise qui vise à répondre aux attentes « rationnelles » des arènes où la parole est portée.

La portée contestataire des savoirs citoyens

L'intervention des citoyens se joue donc en dehors des espaces institués de concertation. Jugés comme étant au service des acteurs en faveur de Cigéo, ces lieux de débat officiels font l'objet de contestations qui mènent jusqu'à leur boycott. C'est ce qui s'est passé lors de la procédure de débat public de 2013 au cours de laquelle les militants ont découvert qu'ils étaient invités à débattre des conditions de réalisation du projet plutôt que de son principe. A l'appel d'un collectif de 8 associations, les réunions publiques ont été bloquées pour dénoncer une forme d'instrumentalisation du débat. Surtout, cette mobilisation souligne la recherche d'autonomie des citoyens dans l'espace public. Interrogés en entretien, les initiateurs du blocage invoquent leur volonté de s'opposer frontalement au débat tel qu'il avait été posé, mais aussi d'ouvrir des espaces de discussion alternatifs. Loin de se satisfaire d'une opposition par principe, plusieurs opposants sont pris par une double contrainte qui les incite à assister aux réunions pour connaître ce qui y est dit, ainsi qu'à s'en détacher pour faire vivre d'autres formes de prise de parole dans l'espace public. Ainsi, la colère qui s'exprime dans les prises de parole militantes (Carlino & Stein, 2019) nourrit la quête de légitimité d'une expression citoyenne et indépendante sur Cigéo.

Celle-ci prend forme sur les sites web des associations locales mobilisées contre le projet à travers lesquels les activistes publient les avancées de leurs enquêtes. L'utilisation de ces supports de publication permet alors de s'émanciper du cadrage institutionnel des débats. Plus exactement, l'opposition citoyenne (Ginet, 2017) opère un jeu entre l'adoption des normes de la « contre-expertise » éprouvées dans le débat institutionnel et l'expression d'une colère réclamant l'abandon du projet. L'intervention des citoyens repose sur un travail d'enquête qui consiste à récolter des informations sur la situation et à les publiciser dans le but de livrer un point de vue alternatif sur la situation. La notion d'enquête est empruntée à la sociologie pragmatique qui pose, à la suite de John Dewey (1927), que des publics se forment dès lors que des membres subissent les conséquences

des actions d'autrui et constituent un problème. Ces « publics » engagent alors des enquêtes sociales qui « sont destinées à procurer au public des données qui lui permettent de définir ses intérêts et qui permettent ensuite aux décideurs ou aux conseillers de la décision d'évaluer correctement les situations sociales problématiques. » (Zask, 2004)

BURE : la géothermie escamotée dès 2002

DOSSIERS

En 2002, un géophysicien indépendant démontrait que BURE est situé à l'aplomb de ressources géothermiques importantes. Pourtant l'ANDRA les nie depuis le début, alors que la Règle Fondamentale de Sûreté dit que stockage de déchets nucléaires et ressources souterraines sont incompatibles.

Le site de BURE se situerait sur des ressources souterraines impossibles à négliger !

En 2002, André MOUROT, Ingénieur géophysicien IPGS indépendant et membre du CLIS de BURE, se fiant aux cartes du BRGM concluait ceci :

"Il est donc de notoriété publique que la région entre Meuse et Marne, au sens large, est le siège de ressources naturelles géothermiques qui sont mieux que soupçonnées car elles font l'objet d'inventaires du Bureau de recherches Géologiques et Minières. La conclusion s'impose d'elle-même :

LE SITE DE BURE NE REpond PAS A LA REGLE FONDAMENTALE DE SÛRETE R.F.S. 2. f."

Dans l'annexe 2 de la RFS, on lit au chapitre 3 : Situations hypothétiques correspondant à l'occurrence d'événements aléatoires de caractère conventionnel, au sous paragraphe 3.1.5. Géothermie et stockage de chaleur : « cette situation n'est pas étudiée car les sites retenus ne devront pas présenter d'intérêt particulier de ce point de vue. »

C'est donc parfaitement clair, LE SITE DE BURE SE TROUVE DANS UNE REGION OU IL NE DEVRAIT PAS ETRE.

Il est tout de même curieux que l'ANDRA n'en ait jamais parlé. Etait-elle au courant de ce fait bien gênant ?

Il existe de bonnes raisons de penser que oui, l'ANDRA était au courant.

Voir courrier de décembre 2002 : Bure et la règle Fondamentale de Sûreté en fin d'article

▲ FEVRIER 2003, André Mourot s'insurge contre le fait que la Règle Fondamentale de Sûreté ne soit pas respectée

Fig 2 : Capture d'un article publié sur le site de la coordination « Bure Stop » portant sur le potentiel géothermique du site de Bure

Dans le cas de l'opposition à l'enfouissement des déchets radioactifs, l'enquête permet de réunir et de publier des données dans le but de nourrir la critique sociale. Les « savoirs citoyens » (Nez, 2011) développés à travers la participation aux procédures de participation se trouvent réinvestis au service de l'opposition. L'enquête citoyenne vise à identifier des controverses pour relancer le débat sur Cigéo et mettre à l'épreuve les cadrages institutionnels. Les associations locales ouvrent une série de controverses tout à fait sur la notion de réversibilité, l'identification d'un potentiel géothermique ou encore l'évaluation des coûts du projet. L'objectif est d'interroger des points majeurs du projet tels que les associations espéraient les discuter lors du débat public qu'ils ont contesté. L'ensemble de ces controverses ont pour point commun de se fonder dans un régime de contre-expertise qui repose sur la collecte et la diffusion d'informations issues d'analyse de documents et de rapports officiels, de revues de presse, ou encore de comparaisons internationales. Le commentaire de ces ressources est publié sous la forme de pages web qui retracent les commentaires des documents, mais surtout listent l'ensemble des sources utilisées. Les liens hypertextes constituent alors une ressource stratégique pour asseoir la légitimité des discours, mais aussi leur attribuer du poids. Ils visent à la fois à apporter la preuve du bien-fondé des arguments présentés ainsi qu'à gagner en visibilité en renvoyant vers d'autres sites d'associations locales. Concentrées autour de communes de la

Meuse et de la Haute-Marne, ces dernières constituent un réseau serré de publication de contenus où la pratique de la citation et du commentaire *via* des liens hypertextes contribue à augmenter la visibilité des contenus sur les moteurs de recherche (Badouard, 2013 ; Cardon, 2019).

Raconter l'expérience sensible du territoire

L'affirmation de la critique en dehors des lieux institués de débat à Bure nourrit une forme de mobilisation qui repose sur l'occupation du territoire. Inspirée des « zones à défendre », ce mode d'action relie la contestation politique du projet au développement d'actions matérielles sur le territoire d'implantation de Cigéo. À partir de l'été 2014, des activistes écologistes investissent le village de Bure pour s'y installer plus ou moins durablement, d'abord autour d'un campement « anticapitaliste et antiautoritaire » qui s'est recentré en 2016 dans la forêt du bois Lejuc. Le lieu est investi car identifié comme stratégique par l'Andra qui le qualifie de « Zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie » (ZIRA), en vue notamment d'y construire les cheminées d'évacuation de Cigéo. En décidant de l'occuper, les activistes reprennent à leur compte l'acronyme qu'ils tournent en dérision en nommant « ZiradiéEs » les individus qui composent le campement. Ce mode d'action centré sur l'occupation du territoire apparaît comme un tournant dans l'opposition à Cigéo qui était jusqu'alors essentiellement tourné vers la contre-expertise. En se recentrant sur le bois Lejuc, la lutte contre l'enfouissement des déchets radioactifs affirme sa décision politique puisque le message qui y est véhiculé évolue dans le sens d'un rejet total du projet, mais également « de son monde » (selon la formule consacrée) et du modèle politique qui a permis sa conception. La mobilisation est tournée vers l'installation et la promotion de pratiques sociales et politiques alternatives développées sur le campement. En parallèle des initiatives, l'occupation du bois Lejuc s'accompagne de la création de médias numériques que les militants alimentent pour informer le public des actions menées. Ce « médiactivisme » (Cardon & Granjon, 2013) fait profondément évoluer les discours d'opposition à Cigéo en cela qu'il rejette les normes de l'expertise que les militants locaux reconnaissaient comme légitime. Ainsi, ces discours se focalisent sur le territoire de Bure en tant que tel ainsi que le récit de l'expérience vécue sur le campement.

Des récits situés vecteurs d'émancipation politique

Alors que les discours des collectifs d'opposants locaux visaient à convaincre le public du bien-fondé de leurs arguments, celui des occupants du bois Lejuc se fonde au contraire sur un récit de la lutte telle que les individus la vivent sur place. En 2016, les militants publient des vidéos qui mettent en scène leur lutte contre l'avancée des travaux de l'Andra. Cette période se caractérise notamment par la construction d'un mur destiné à protéger la zone de chantier, empêchant la progression de l'occupation militante. Jugeant sa construction illégale, ces derniers entreprennent de le démolir, contribuant à en faire un symbole du conflit qui ne se déroule plus seulement dans les arènes de la controverse, mais se joue aussi physiquement sur le territoire. Les vidéos publiées célèbrent l'effondrement du mur, dont les dalles de béton servent de support pour plusieurs slogans tels que « On défait le mur », « Nous sommes un mouvement de masses ». La zone protégée par le mur effondré est alors reconvertie dans une vidéo en une plage

de fortune fictive baptisée « Bure-les-Bains ». Ce détournement qui mise sur l'humour et l'ironie souligne la détermination des occupants à se réapproprier le territoire de façon à éviter que des déchets radioactifs y soient entreposés. La légitimité de l'opposition ne se joue donc pas sur le plan de l'argumentation scientifique et technique, mais sur la circulation d'affects personnels et collectifs au moyen de vidéo amateurs et autoproduites. Cette démarche se retrouve dans d'autres vidéos qui mettent en scène des confrontations entre militants et forces de l'ordre, tous incarnés par des occupants de la forêt. Dans le prolongement de ces actions, les militants utilisent la vidéo comme moyen de célébrer les avancées significatives de leur combat. Celle du 18 février 2017 fait notamment l'objet d'une vidéo mettant en récit une importante journée de mobilisation au cours de laquelle des manifestants sont parvenus à faire s'effondrer les grilles qui entourent le laboratoire de l'Andra. Cette date marque un tournant dans la lutte contre Cigéo puisque c'est au cours de cette manifestation qu'un militant a été grièvement blessé par un tir de grenade de désencerclement.

Pour plusieurs militants engagés contre le projet Cigéo, la vidéo sert également à témoigner de la situation de vulnérabilité dans laquelle les place leur engagement. Ainsi, la chaîne « Paroles de malfaiteur-e-s » recense une série de quatre témoignages parmi les 7 militants visés par une procédure judiciaire pour avoir constitué une « association de malfaiteurs » qui aurait conduit à l'organisation de manifestations non déclarées, ainsi qu'à la détérioration de biens. Reprenant le terme juridique, ces individus livrent un témoignage qui dénote des vidéos postées deux ans plus tôt : incarné, à visage découvert et revenant sur les causes profondes et personnelles qui les ont conduits à s'engager contre le projet Cigéo. A nouveau, le support travaille les affects : il n'est plus ici question de colère, mais de tristesse et de surprise face à une procédure judiciaire qui met ces individus sur écoute et les empêche d'entretenir des relations sociales avec les autres habitants du bois Lejuc et, plus largement, de la commune de Bure.

La diversité des vidéos produites par les opposants à Cigéo s'explique par le lien très fort avec le répertoire d'actions mobilisé. Tout comme les autres supports de communication (blogs, compte Twitter, etc.), les vidéos sont envisagées comme une manière de s'engager et de communiquer son engagement, plutôt que dans une logique promotionnelle. Ainsi, leur processus même de fabrication est relié à la lutte que mènent les acteurs. En ce sens, les vidéos constituent une forme de récit engagé et situé de l'opposition à Bure. Elles ne visent pas directement à convaincre du bien-fondé de l'opposition, mais à livrer les raisons qui amènent les individus à la mener. Cette intrication des modes d'action collective et des moyens de communication qualifie les « automédias » (Thiong-Kay, 2020), qui traduisent le souci des opposants de s'émanciper des cadrages médiatiques dominants et de reprendre prise sur les récits de leur engagement.

Critique d'une sensibilité « stratégique »

Cette prise de position forte en faveur de médias autonomes fabriqués par les militants et donnant à voir des récits d'actions collectives physiques qui se déploient sur le territoire expose les acteurs à la critique. Si la mise en récit de leurs actions permet d'asseoir leur légitimité, elle ouvre aussi des points de critique en lien notamment avec la radicalité qui est revendiquée. Bien qu'ils se réapproprient une partie des discours tenus sur leur action, les militants font

aussi l'objet d'une communication institutionnelle qui vise à les délégitimer en raison de leur engagement politique. Ainsi, l'Andra a publié plusieurs tweets et communiqués visant à dénoncer les actions menées dans le bois Lejuc. Les occupants sont présentés comme des individus radicaux qui menaceraient la sécurité des lieux en érigeant des barricades et en escaladant des engins de chantier. Suite à la destruction du mur, l'Agence affirme procéder à une opération de « remise en état » des lieux, tandis que les opposants y voient l'avancée de travaux préparatoires illégaux du projet qui n'est pas reconnu d'intérêt public. Cette communication « de combat » (Libaert & Pierlot, 2015) ne se vise pas simplement à riposter face à la montée de la contestation contre Cigéo : elle initie une forme de communication institutionnelle qui mise à son tour sur une approche sensible de la controverse.

En effet, la communication de l'Andra a elle aussi évolué suite à l'échec d'une partie de la concertation de 2014. Si elle continue de produire des données scientifiques sur la géologie de Bure – raison d'être de son laboratoire, l'Andra engage aussi une communication qui s'écarte de la controverse et de l'expertise. A ce titre, elle mène des activités de vulgarisation et de médiation scientifique au sein de plusieurs bâtiments qui composent le centre de Meuse/Haute-Marne. Les habitants sont ainsi invités à découvrir le passé archéologique de Bure à travers une exposition ou encore à assister à des conférences sur la mémoire du patrimoine. Ces actions correspondent en réalité à des points importants du projet Cigéo, qui représentent de possibles sources d'inquiétude pour les habitants qui ne seraient pas directement impliqués dans la controverse. La réflexion sur la mémoire, le temps, les civilisations vise à répondre à ce titre à l'enjeu de surveillance des déchets radioactifs sur la période de 100 ans d'activité du futur centre de stockage, ainsi que sur celle incommensurable de 100 000 ans de durée de vie des déchets. Ces récits du temps « infini » (Carlino, 2018) visent à montrer l'attachement de l'Andra à ces questions, mais aussi son exposition à une zone d'incertitude. Face à cette incertitude propre aux controverses, les discours qui s'appuient sur des pratiques artistiques, philosophiques et de médiation culturelle fournissent un contrepoint à l'approche sensible développée par les militants.

Ces derniers jugent toutefois sévèrement les actions initiées en ce sens, qui viseraient à favoriser l'acceptabilité de Cigéo. En complément des actions menées en son nom, l'Andra sollicite en effet de nombreux créateurs : artistes, architectes, mais également créateurs de contenus. Ainsi, elle a financé des vidéos de plusieurs youtubeurs invités à livrer le récit de leur visite en vidéo des sites de stockage de déchets radioactifs.

Conclusion

La présentation des régimes de rationalité fondés sur l'expertise et l'expérience sensible vise à initier une réflexion épistémologique sur la nature des controverses environnementales. Sur le terrain, les pratiques présentées dans cette communication ne se revendiquaient pas clairement comme appartenant à l'un ou l'autre de ces régimes, qui restent à envisager comme une conceptualisation théorique. Qu'ils s'agisse de développer un discours expert ou d'affirmer un engagement politique, les acteurs expriment tous la volonté d'acquérir une forme de légitimité pour influencer sur le cours du projet. Pourtant, celle-ci a été mise à l'épreuve

en février 2018 suite à l'expulsion des occupants du bois Lejuc. Par la voix du secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, le gouvernement français a opéré une distinction entre des militants « légaux » et « illégaux » :

Je suis bien sûr disponible pour l'ensemble des opposants légaux à ce projet Cigéo. J'ai déjà reçu avec Nicolas Hulot un certain nombre d'associations qui sont contre ce projet et qui ont bien le droit d'ailleurs d'être contre en démocratie dans un état de droit. Et puis il y a les opposants illégaux. Celles et ceux qui ont pris parfois le chemin de la délinquance pour s'opposer au projet. [...]

Je ne mélange pas les deux publics. Les associations et les élus locaux qui sont contre le projet ne sont pas assimilables à des militants de l'ultra gauche qui ont choisi la radicalité et la délinquance. (Europe 1, 2018)

Ce discours traduit la supposée supériorité et légitimité d'un mode d'action collective et d'opposition sur un autre. Bien qu'il traduise ici une volonté politique de discréditer une partie des acteurs, ce risque concerne également le chercheur. L'approche par la sociologie des controverses et les réseaux d'acteurs peut contribuer à marginaliser la contribution d'opposants qui s'expriment en dehors des arènes reconnues comme légitimes pour prendre part aux controverses. C'est cette réflexion que notre contribution entend ouvrir au sujet des controverses environnementales qui, au regard de l'ancrage territorial des mouvements de contestation, nécessite d'interroger les conditions d'influx des arènes d'expression. La question se pose alors d'interroger les méthodes d'analyse, notamment sur des terrains numériques, de façon à intégrer les régimes de rationalité qui ne se fondent pas majoritairement sur la confrontation d'arguments et la recherche de consensus, mais soucieuse d'intégrer les discours contestataires et situés qui se développent autour des controverses environnementales. Il s'agirait alors de prolonger les interrogations sur la cartographie des arguments et des jeux d'acteurs non seulement du point de vue de la recherche, mais aussi des acteurs investis dans les controverses qui prétendent enquêter sur celles-ci et donner à voir de nouveaux éléments. Quel sens les militants mettent-ils derrière les liens qu'ils identifient entre les acteurs impliqués dans les projets d'aménagement du territoire ? Leurs enquêtes font-elles émerger de nouveaux arguments ou aboutissent-elles à l'interprétation de signes au risque de relever du complottiste (Rebillard, 2017) ? Une telle sémiotique de l'enquête citoyenne pourrait envisager d'en communiquer les résultats sous des formes d'expressions créatives et artistiques s'inspirant des pratiques existantes du régime de rationalité de l'expérience sensible. Cette approche ouvrirait la possibilité de mobiliser d'autres formes d'écriture scientifique pour rendre compte du travail interprétatif qui est mené dans les controverses environnementales, en alternative aux représentations cartographiques.

Bibliographie

- Allard, L., & Vandenberghe, F. (2003). Express yourself! Les pages perso. *Rezeaux*, 1(117), 191–219.
- Allard-Huver, F. (2021). Ce que les SIC font aux controverses environnementales, ce que les controverses environnementales font aux SIC.

- Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 21.
<https://doi.org/10.4000/rfsic.10215>
- Badouard, R. (2014). La mise en technologie des projets politiques. Une approche « orientée design » de la participation en ligne. *Participations*, 8, 31–54. <https://doi.org/10.3917/parti.008.0031>
- Badouard, R. (2013). Les mobilisations de clavier. *Réseaux*, 5(181), 87–117.
- Blatrix, C., Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Hériard-Dubreuil, B., Lefebvre, R., & Revel, M. (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Editions La Découverte.
- Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique* (Vol. 1–1). Éd. Le Seuil.
- Cardon, D. (2019). *Culture numérique*. Presses de Sciences Po.
- Cardon, D., & Granjon, F. (2013). *Médiactivistes*. Presses de Sciences Po.
- Carlino, V. (2018). Temporalités de la controverse sur le nucléaire en Lorraine. Temps « long » des désaccords, temps « infini » des déchets radioactifs. *Questions de communication*, 34, 155–172. <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/15722>
- Carlino, V., & Stein, M. (2019). Militants et paroles militantes à l'épreuve des espaces de discussion. In V. Carlino & M. Stein (Eds.), *Les paroles militantes dans les controverses environnementales* (pp. 7–15). Presses universitaires de Nancy - Éditions universitaires de Lorraine. <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02067121>
- Dewey, J. (1927). *Le public et ses problèmes*. Gallimard.
- Ginet, P. (Ed.). (2017). *L'opposition citoyenne au projet Cigéo, cadrage géographique et enjeux géopolitiques locaux et globaux*. L'Harmattan.
- Gusfield, J. R. (1981). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Economica.
- Lepage, L. (1999). Les controverses environnementales sont plutôt culturelles que scientifiques. In B. Dumas, C. Raymond, & J.-G. Vaillancourt (Eds.), *Les sciences sociales de l'environnement* (pp. 133–147). Presses de l'Université de Montréal. <http://books.openedition.org/pum/14754>
- Libaert, T., & Pierlot, J.-M. (2015). *Les nouvelles luttes sociales et environnementales. Notre-Dame-des-Landes, droit au logement, gaz de schiste, expérimentation animale...* Vuibert.
- Mabi, C. (2014). *Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique : entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale* [Université de Technologie de Compiègne]. <http://www.theses.fr/2014COMP2148>
- Mabi, C. (2013). Inclusion des publics et matérialité des dispositifs participatifs. *Participations*, N° 7(3), 201–213. <https://doi.org/10.3917/parti.007.0199>
- Masseran, A., & Weill, A. (2014). De la réunion publique vers le dispositif internet : migrations et reformatages du débat public autour du centre de stockage de déchets radioactifs CIGEO. *Sciences, Techniques Et Société. Recherches Sur Les Technologies Digitales*, 113. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01365137>
- Monnoyer-Smith, L. (2009). Être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI. *Politix*, 75, 75–101.
- Monnoyer-Smith, L. (2011). *Communication et délibération : enjeux technologiques et mutations citoyennes* (Vol. 1–1). Lavoisier.
- Motulsky, B., & Lehmann, V. (Eds.). (2013). *Communication et grands projets*

- : *les nouveaux défis*. Presses de l'Université du Québec.
- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, 2(4), 387–404. <https://doi.org/10.3917/socio.024.0387>
- Pestre, D. (2007). L'analyse de controverses dans l'étude des sciences depuis trente ans. *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1(25), 29–43.
- R, D. (2018, February 23). *Bure* : “L'enfouissement des déchets nucléaires est la solution la moins pire,” plaide Lecornu. Europe 1. <http://www.europe1.fr/politique/bure-lenfouissement-est-la-solution-la-moins-pire-plaide-lecornu-3582428>
- Rebillard, F. (2017). La rumeur du PizzaGate durant la présidentielle de 2016 aux États-Unis. *Réseaux*, 202-203, 273–310. <https://doi.org/10.3917/res.202.0273>
- Thiong-Kay, L. (2020). L'automédia, objet de luttes symboliques et figure controversée. Le cas de la médiatisation de la lutte contre le barrage de Sivens (2012-2015). *Le Temps des médias*, 35(2), 105–120.
- Zask, J. (2004). L'enquête sociale comme inter-objectivation. In B. Karsenti & L. Quéré (Eds.), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme* (pp. 141–163). Éd. de l'EHESS.